

Séance du 11 Février 2013

L'an deux mil treize, le 11 février, à vingt heures, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 5 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU Annick, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Odile MARNEUR, Corinne PELLETIER, Michel HALLAY, Pascal CASIEZ, Bernard FERRON, Alain LUCAS, Daniel MALHERBE, Daniel BLIN

Absents excusés :

Francisque LE GOFF pouvoir à Annick MARCETTEAU

Claude LAVRAT pouvoir à Odile MARNEUR

Didier JACQUET pouvoir à Corinne PELLETIER

Dominique GUILLOTIN absent excusé et précise qu'il ne donnera plus de pouvoir

Absent non excusé : Bruno TULPAIN

Secrétaire de séance : Michel HALLAY

Michel HALLAY donne lecture du procès-verbal du 13 décembre 2012. Plusieurs remarques seront prises en compte dans une version définitive. Monsieur Pascal CASIEZ intervient à propos de la CFE. Il regrette que ce point n'ait pas été abordé au Conseil Communautaire du 28 janvier.

Daniel BLIN revient sur la présentation de CHARTRES METROPOLE avant l'adhésion de la commune.

Le procès-verbal est approuvé, excepté Pascal CASIEZ qui s'abstient.

1. Avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'implantation de caméras de vidéo protection en zone urbaine et péri urbaine

Dans le cadre du projet de vidéo protection initié par Chartres métropole, trois objectifs sont recherchés :

- La protection des axes pénétrants ;
- La protection des zones d'activités ;
- La protection des centres bourgs.

Les caméras répondant aux deux premiers objectifs seront prises en charge par Chartres métropole, les caméras répondant au 3^{ème} objectif étant prises en charge par les communes concernées.

Compte tenu de ce montage et afin de réaliser des économies d'échelle, une convention de groupement de commandes entre Chartres métropole et certaines de ses communes membres a été signée en septembre 2012. Ce document est annexé à la délibération.

Aujourd'hui, à l'issue de la procédure de fusion avec la Communauté de Communes du Bois Gueslin, Chartres métropole compte 5 communes nouvelles (La Bourdinière Saint-Loup, Dammarie, Fresnay-le-Comte, Mignières et Ver-lès-Chartres) sur le territoire desquelles l'implantation de caméras est prévue.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes, tel qu'il est annexé à la présente délibération, ayant pour objet la fourniture, la pose, le raccordement et le paramétrage des caméras de vidéo protection, ainsi que des systèmes d'enregistrement, la fourniture et la pose de tous les mobiliers nécessaires à la mise en place des caméras et des systèmes d'enregistrement ;
Cet avenant a pour objet d'étendre le périmètre du groupement aux communes de La Bourdinière Saint-Loup, Dammarie, Fresnay-le-Comte, Mignières et Ver-lès-Chartres. Son approbation emporte acceptation des termes de la convention constitutive de septembre 2012.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit avenant n° 1 qui restera annexé à la délibération.

2. Adhésion à l'Agence Technique Départementale

Madame le maire fait part à l'assemblée délibérante de l'extension des activités de l'Agence Technique Départementale en matière d'assistance dans le domaine routier à compter du 1^{er} janvier 2013, moyennant une cotisation de 0.98 € par habitant.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse d'adhérer à l'ATD.

3 . Rythmes scolaires

Madame Odile MARNEUR expose la réforme des rythmes scolaires proposée par Monsieur le Ministre de l'Education Nationale. Elle informe que la semaine de classe devra s'étaler sur 5 jours avec 24 heures de cours incluant le mercredi matin.

En Janvier, une enquête a été réalisée auprès des familles. Deux propositions d'horaires ont été faites :

- | | | | |
|-------------------|-----------------------------------|--------------|---------------|
| - Proposition 1 : | lundi, mardi, jeudi : | 8h30 – 11h30 | 13h30 – 16h00 |
| | Mercredi : | 8h30 – 11h00 | |
| | Vendredi : | 8h30 – 11h30 | 13h30 – 15h30 |
| - Proposition 2 : | lundi, mardi, jeudi et vendredi : | 8h45 – 11h30 | 13h30 – 16h00 |
| | mercredi : | 8h45 – 11h45 | |

La proposition 1 a retenu 39 réponses favorables, la proposition 2 a recueilli 34 réponses favorables.

Selon la réforme, pendant la pause méridienne ou après la classe, des activités complémentaires pourront être organisées par la collectivité (aide individualisée, activités artistiques, culturelles, sportives etc...).

Les élèves demeureraient pris en charge jusqu'à 16h30 (fin actuelle des cours).

La demi-heure supplémentaire (entre 16h et 16h30) est à prendre en charge par la commune.

Le gouvernement a décidé de mettre en place un fonds de 250 millions d'euros pour accompagner les communes.

Si la mise en place a lieu à la rentrée 2013-2014, une somme de 50 € par élève sera allouée aux communes concernées + 40 € si les communes sont éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine ou à la Dotation de Solidarité Rurale.

Cette majoration sera prolongée en 2014-2015 pour les communes éligibles à la DSU ou DSR et s'élèvera à 45 €.

Cette réforme entraîne certaines conséquences :

- Transports scolaires (pour les communes concernées)
- Centre de loisirs : une demi-journée au lieu d'une journée
- Perte de créneaux : écoles de musiques, piscine...
- Cantine
- Garderie
- Comment recruter des animateurs pour des durées aussi courtes : entre 11h30 et 13h30 et 30 minutes chaque soir ?

Lors d'une réunion, M. le Directeur Académique a précisé que les communes demandant un report à la rentrée 2014-2015 devront l'informer avant le 31 mars 2013.

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur la mise en place à la rentrée 2013-2014 ou de demander le report à la rentrée 2014-2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à majorité, une voix contre (Alain LUCAS) se prononce pour un report à la rentrée 2014-2015.

4 . Demande de subvention au titre du fonds départemental de péréquation 2013

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Général, l'attribution d'une subvention dans le cadre du fonds départemental de péréquation pour les investissements réalisés en 2013.

5 . Fonds de concours Chartres Métropole

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement de l'aire de jeux, pour un coût global de 29 682.27 € H.T. soit 35 500 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal sollicite un fonds de concours auprès de Chartres Métropole pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours :	14 841.13 €
- autofinancement :	<u>20 658.87 €</u>
TOTAL	35 500.00 €

Informations diverses :

- L'AGGLO fait son nettoyage de printemps : Un ramassage des déchets est prévu le dimanche 7 avril 2013. Le conseil municipal donne son accord pour la participation de la commune. Pascal CASIEZ pourrait prendre en charge l'organisation, selon son planning.
- Plan VIGIPIRATE : Suite à la décision prise par la France d'intervenir au Mali, le plan Vigipirate a été renforcé sur le territoire national.
- Visite du nouveau trésorier : M. THOMAS
- Nouveaux tarifs eau et assainissement appliqués par Chartres Métropole :
 - eau potable : 1.1360 €/m³
 - assainissement : 1.24 €/m³Il y aura deux facturations par an.

TOUR DE TABLE :

- ✚ Corinne PELLETIER
1/ remercie la mairie pour le prêt de la salle de réunion pour le comité de gestion cantine, en cas d'intempérie.
2/ informe que Chartres Métropole envisage de réhabiliter la cuisine centrale ou d'en construire une nouvelle.

- ✚ Daniel BLIN :
1/ souligne le travail des employés techniques pendant l'épisode neigeux
2/ informe que des trous rue Creuse se sont formés, Mme MARNEUR signale également des trous rue de la Berthelot.
Mme le Maire répond que dès que le temps le permettra, les trous seront rebouchés sur l'ensemble de la commune.
3/ reparle des Gabions longeant le lotissement « les ouches de la forge »,
Mme le Maire lui dit que tout sera refait selon les critères du Conseil Général
4/ constate l'installation récente de l'éclairage dans le lotissement « les jardins de la Robie »,
5/ s'interroge au sujet de l'éclairage des passages des piétons sur la RD 910.
Réponse de Mme le Maire : Tous les passages seront éclairés excepté celui des feux tricolores
6/ remarque que le lampadaire du parking voisin de la propriété MASSOL n'est toujours pas remplacé,
7/ demande où en sont les travaux de remise en état de la salle des fêtes suite au sinistre
Mme le Maire informe que les commandes ont été passées
8/ annonce que l'association de chasse ne mettra plus d'article dans le p'tit Vaurien.
Mme MARNEUR répond qu'il est prévu une demi-page pour l'association de chasse.

- ✚ Pascal CASIEZ demande comment se passent les travaux rue de Spoir. Mme le Maire lui répond que tout se passe bien, pour l'instant, entre les riverains et les ouvriers d'Eurovia

- ✚ Michel HALLAY demande
1/ le planning des réunions de conseils municipaux pour 2013
2/ quand les jeux d'enfants seront installés ? Mme le Maire lui répond lorsque le budget sera voté
3/ le salon d'esthétique sera-t-il ouvert bientôt ? Mme le Maire lui répond en février
4/ Mlle SUTTER a-t-elle trouvé des locaux pour transférer son activité ?

Michel HALLAY fait la présentation du site Internet. Mme le Maire demande l'avis des conseillers et s'ils souhaitent ajouter des éléments. Il est précisé que les associations pourront présenter leurs activités.

La séance est levée à 22h20.
Le secrétaire,
Michel HALLAY